

# Maison basse consommation

Date de l'article

28/09/2019

Temps de lecture

6 min de lecture

■ MAISON BASSE CONSOMMATION

La première étape d'un projet de construction consiste à définir le niveau de performance à atteindre en termes de consommation d'énergie. Cette performance, outre le confort qu'elle apporte, valorise votre patrimoine immobilier. A ce jour, tout projet dans le neuf doit respecter les exigences de la RT 2012 mais de nouveaux labels permettent d'aller au-delà des exigences réglementaires et préparent le passage à la construction BEPOS.



Qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une rénovation, la logique est la même : tout commence par l'enveloppe du bâtiment. Celle-ci doit permettre de limiter au maximum les besoins en énergie liés au chauffage ou à la climatisation afin qu'ils ne représentent

plus 75% de la consommation globale du logement tel un bâtiment construit sur les bases **RT 2005**.

La formule gagnante pour un habitat confortable et économe en énergie se base sur la triple association : **isolation thermique de l'enveloppe + étanchéité à l'air des parois de l'enveloppe**  
**+ ventilation maîtrisée**, de très haute performance.

La réglementation thermique RT 2012 a conçu son référentiel sur les exigences du label BBC-effinergie. L'extension de la RT 2012 à l'ensemble des bâtiments neufs au 1er janvier 2013, oblige donc désormais à concevoir tous les bâtiments sur des bases de Basse Consommation, soit avec une consommation d'énergie primaire ciblée en moyenne à 50kWh/m<sup>2</sup>.an (modulée selon la zone climatique et l'altitude)<sup>1</sup>.

**La RT 2012 ne constitue toutefois pas le plus haut niveau d'efficacité énergétique d'un bâti. En effet, les solutions, matériaux et équipements actuellement disponibles sur le marché, permettent de construire des bâtis encore plus performants et économes en énergie tels qu'une maison passive totalement autonome en énergie, voire une maison à énergie positive**, c'est-à-dire un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme (consommation moyenne annuelle), menant ainsi la construction vers l'étape réglementaire **BEPOS**, envisagée à l'horizon 2020.

## Coût d'une maison basse consommation

La construction d'un bâtiment dont le niveau d'isolation permet d'atteindre les exigences de la réglementation actuelle RT 2012 (calée sur les exigences du **BBC-effinergie**) ne présente qu'un surcoût apparent de l'ordre de 5 à 10 % par rapport à un bâtiment RT 2005. Or une maison BBC consomme deux fois moins d'énergie qu'une maison RT 2005. Face à un coût croissant de l'énergie et compte tenu d'un surcoût de l'isolation amorti en une à deux années, les pouvoirs publics ont opté pour le Bâtiment Basse Consommation comme référence réglementaire de construction à compter du 1er janvier 2013.

## Le label français BBC-effinergie® évolue

Effinergie® est la marque du 1er label français Bâtiment Basse Consommation (BBC-effinergie) et identifiait jusqu'alors les bâtiments à faibles besoins énergétiques. Aujourd'hui, la RT 2012 reprenant ce label comme référence réglementaire pour tous les bâtiments neufs, celui-ci disparaît et évolue vers le label effinergie+ afin de préparer l'évolution de la construction vers l'exigence BEPOS à l'horizon 2020.

Le site [www.effinergie.org](http://www.effinergie.org) vous propose ses guides « Réussir un projet » en neuf comme en rénovation, la liste des opérateurs pouvant faire les mesures d'étanchéité à l'air des bâtiments et d'autres conseils techniques et administratifs pour aller vers des bâtiments à très faibles consommations.

## La RT 2012 s'enrichit de 2 nouveaux labels

En parallèle de l'évolution du label BBC-effinergie vers le label effinergie+ et pour favoriser l'évolution du bâtiment vers la très haute performance énergétique, la RT 2012 s'enrichit de 2 niveaux d'exigences supérieures au niveau RT 2012. Découvrez ces nouveaux labels HPE et THPE dans [notre article dédié](#).

*1) Consommation en énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage, la ventilation et les auxiliaires de ventilation et de chauffage.*

En savoir plus :

- Le label BBC - Effinergie
- Les nouveaux labels HPE et THPE